

Séance extraordinaire du 10 novembre 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 10 novembre 2015 à 18 h 30, à la salle de conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
(*)	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE
----------	-------------------------------

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 18 h 30.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0 Ouverture de la séance

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

100 Administration générale

100-1 Vente pour taxes – Paiement des frais

100-2 Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2015

300 Transport et communication

300-1 Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) -
Accélération des investissements sur le réseau
routier local (AIRRL)

600 Aménagement, urbanisme et développement

600-1 Révision du schéma d'aménagement – Embauche
d'une firme ressource

900 Varia

900-1 Souper de Noël

1000 Période de questions

1100 Levée de la séance extraordinaire

M.B. 2015-11-10-269

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter l'ordre du jour présenté et ce, sans aucune modification ou ajout.

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Vente pour taxes – Paiement des frais

M.B. 2015-11-10-270

Considérant la résolution M.B. 2015-06-01-135 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 1^{er} juin 2015 concernant le processus de la vente de certains immeubles pour non-paiement de taxes;

Considérant la tenue de cette vente le 1^{er} octobre 2015;

Considérant que les frais relatifs à cette vente se chiffrent au montant de 26 096.91\$;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement à Lapointe Beaulieu Avocats s.a. au montant de 26 096.91\$ relativement aux frais reliés à la vente de certains immeubles pour non-paiement de taxes tenue le 1^{er} octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

(*) La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier se joint aux autres membres du conseil.

100-2 Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2015

Note au procès-verbal

La directrice générale dépose son rapport sur la situation financière au 30 septembre 2015 avec projections au 31 décembre 2015 en comparaison avec les montants inscrits au budget 2015 et ce, tel qu'exigé par le code municipal du Québec.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

M.B. 2015-11-10-271

Considérant l'existence du programme Réhabilitation du réseau routier local (PRRL);

Considérant que ce programme comprend deux volets, soit le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et le volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Considérant que le deuxième volet s'adresse aux municipalités de moins de 100 000 habitants;

Considérant que ce volet permet de soutenir financièrement les municipalités pour la réalisation de travaux d'amélioration sur tous les chemins municipaux;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour déposer une demande de subvention dans le cadre du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local et ce, pour des travaux à être effectués sur la rue du Pont. Il est de plus résolu que la municipalité s'engage à faire exécuter les travaux selon les modalités établies dans le cadre de ce programme.

Adoptée à l'unanimité

Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) - Mandat au service de génie municipal de la MRCVG

M.B. 2015-11-10-272

Considérant la résolution M.B. 2015-11-02-271 adoptée séance tenante;

Considérant qu'il est obligatoire d'inclure, dans cette demande de subvention, une estimation détaillée des coûts des travaux par un prestataire de services;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de retenir les services du service de génie municipal de la MRCVG afin de bien compléter ladite demande de subvention en soumettant les documents et informations demandés.

Adoptée à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Révision du schéma d'aménagement – Embauche d'une firme ressource

M.B. 2015-11-10-273

Considérant le dépôt du premier projet du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la municipalité peut commenter le schéma révisé dans les 120 jours de son adoption;

Considérant que ce premier projet de règlement a été adopté le 18 août 2015 par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les membres du conseil désirent embaucher une firme ressource afin de les aider dans l'analyse de ce premier projet du schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant la résolution M.B. 2015-08-03-202 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 3 août 2015;

Considérant l'offre de service reçu de la firme « Les services exp inc. »;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de retenir les services de la firme « Les services exp. inc. » pour analyser le premier projet du schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre à la municipalité d'émettre ses commentaires, recommandations et demandes dans le délai de 120 jours.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Souper de Noël

M.B. 2015-11-10-274

Considérant la résolution M.B. 2015-11-02-266 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 novembre 2015;

Considérant les informations obtenues par la directrice générale;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu qu'un souper de Noël soit offert au personnel municipal, aux membres du conseil et aux pompiers volontaires et ce, au Restaurant l'Huile d'Olive le samedi 19 décembre 2015. Les conjointes ou les conjoints des élus, du personnel et des pompiers sont invités à cette activité. Cette dépense sera imputée au poste « Frais de déplacements » (02-110-00-310) (02-130-00-310) et (02-220-00-310).

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2015-11-10-275

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière